

Procès – verbal

Sujet : Assemblée générale de la LSFR

Date : 04.03.2011

Lieu : Lausanne, Buffet de la gare, salle des vigneron

Participants : membres de l'association

Excusés : A. Simmen, F. Jacquier, A. Châtain, JP Melchner, R. Zwysig-Vesti, P. Nectoux, P. Smit, E. Bettega, K. Speckinger, J-P Cerez, R. Neri, M. Pichard, J-C Luy, G. Rey, J. Rémond, R. Haas, J-J. Mäusli, D. Mäusli, J-M. Papilloud, C. Emery

Copies à : Membres du comité LSFR, ZV Präsident

Etabli le : 6 mars 2011

Par : Patrick Epiney

N° de l'ordre du jour	Breve description Décisions	Responsable	Délais
	<p>Bienvenue</p> <ul style="list-style-type: none"> Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et souligne la présence de notre ancien président Jacques Fornachon 		
1.	<p>Adoption de l'ordre du jour</p> <ul style="list-style-type: none"> L'ordre du jour proposé aux membres présents est accepté à l'unanimité 		
2.	<p>Nomination des scrutateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Les scrutateurs suivants sont nommés : <ul style="list-style-type: none"> ➢ M. Suez ➢ M. Raphaël Montavon 		
3.	<p>Adoption du PV de l'AG 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> Il est adopté à l'unanimité. 		
4.	<p>Statuts</p> <ul style="list-style-type: none"> Article 1 <ul style="list-style-type: none"> ➢ Certains points sont discutés (nom de la section, siège) ➢ L'article 1 est adopté à l'unanimité moins une opposition Article 2 <ul style="list-style-type: none"> ➢ L'article 2.9 est refusé par une personne ➢ L'article 2 est adopté dans son intégralité à l'unanimité 		

N° de l'ordre du jour	Brève description Décisions	Responsable	Délais
	<ul style="list-style-type: none"> • Article 3 <ul style="list-style-type: none"> ➢ L'AG accepte à 10 voix contre 6 et 2 abstentions de préciser que le don fait à l'ALSF peut être fait dans un but précis ➢ Le terme bénéfice est maintenu ➢ L'article 3 est accepté, dans sa totalité, à l'unanimité • Article 4 <ul style="list-style-type: none"> ➢ L'AG accepte de préciser que l' « AG doit avoir lieu avant la fin du 1er trimestre » ➢ L'AG intègre dans l'art 4 que l'AG adopte le PV de l'année précédente ➢ L'AG précise que les décisions sont prises à la majorité simple ➢ L'AG précise qu'au moins 10 membres doivent adresser une demande au siège de la section pour pouvoir convoquer une assemblée extraordinaire ➢ L'AG adopte l'article 4 dans son ensemble à l'unanimité • Article 5 <ul style="list-style-type: none"> ➢ Des questions de terminologie (en principe) sont discutées : au vote, l'AG décide à la majorité de ne pas modifier la terminologie utilisée (3 oppositions et 1 abstention) ➢ L'article 5 est adopté dans son ensemble à l'unanimité • Article 6 <ul style="list-style-type: none"> ➢ Des questions de terminologie (en principe) sont discutées : au vote, l'AG décide à la majorité de ne pas modifier la terminologie utilisée (1 opposition) ➢ L'article 6 est adopté dans son ensemble à l'unanimité • Article 7 <ul style="list-style-type: none"> ➢ L'AG demande que la notion de « sans limite de temps » soit biffée : cette demande de modification est approuvée à l'unanimité par l'AG ➢ L'article 7 est adopté dans son ensemble à l'unanimité • Article 8 <ul style="list-style-type: none"> ➢ L'article 8 est adopté dans son ensemble à l'unanimité • L'AG accepte tous les articles des nouveaux statuts à l'unanimité moins 1 abstention. 		

N° de l'ordre du jour	Brève description Décisions	Responsable	Délais
5	<p>Rapport du président</p> <ul style="list-style-type: none"> • En 2010 le nombre de sorties (par suite de démission, décès ou non paiement de la cotisation) a été plus important que les arrivées de nouveaux membres. • L'objectif fixé en 2010 (augmenter le nombre de membres) n'ayant pas été atteint, le président propose de le reconduire en 2011 et fixe ainsi comme objectif à chaque membre de la section de ramener au moins un nouveau membre. • Le président passe en revue les grands événements de 2010 qui ont marqué la vie de la section (ouverture de la ligne, semaine de travail, nouvelle répartition des tâches au sein du comité, adoption des statuts du DFB) • L'AG approuve le rapport du président à l'unanimité 		
6.	<p>Rapport du délégué à l'Assemblée des délégués</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le délégué, François Martin, informe que l'assemblée des délégués a : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Adopté de nouveaux statuts ➢ Supprimé la notion de « membre d'honneur » ➢ Accepté de fixer 2 assemblées des délégués par année et au moins une conférence des présidents • Le rapport du délégué à l'Assemblée des délégués est adopté à l'unanimité. 		
7.	<p>Rapport du caissier</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'exercice 2010 se solde par un excédent de CHF 2'595.20 • Cet excédent prend déjà en compte un montant de CHF 1'000 que le comité propose de verser au DFB (cela sera discuté au point 10) • Le rapport du caissier est adopté à l'unanimité 		
8.	<p>Rapport du vérificateur des comptes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les vérificateurs citent les différents contrôles auxquels ils ont procédé. • Les vérificateurs constatent que la comptabilité a été tenue conformément aux prescriptions légales. • En conséquence, les vérificateurs proposent à l'AG de voter la décharge au caissier ainsi qu'au comité 		
9.	<p>La décharge</p> <ul style="list-style-type: none"> • La décharge au caissier et au comité est votée par l'AG à l'unanimité moins une abstention 		
10.	<p>Attribution extraordinaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le comité propose d'attribuer un montant extraordinaire de CHF 1'000 (soit plus de la moitié du bénéfice réalisé par la section romande à son stand de Gletsch lors de l'ouverture de la ligne en août) au DFB. • Le président assure que ce geste doit être vu comme un remerciement au DFB qui a fortement soutenu la section romande dans ses démarches ayant abouti à l'attribution d'un stand sur les lieux des festivités (Gletsch) 		

N° de l'ordre du jour	Brève description Décisions	Responsable	Délais
	<ul style="list-style-type: none"> • L'AG décide : <ul style="list-style-type: none"> ➢ de verser un montant de CHF 1'000 à la Fondation (SFB) et non au DFB pour l'exercice 2010 ➢ que le comité fasse une proposition de versement du solde du bénéfice soit CHF 930.60 au SFB lors de la prochaine assemblée générale. 		
11.	<p>Elections ordinaires au comité pour la période 2011-2012</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le comité est réélu à l'unanimité <ul style="list-style-type: none"> ➢ Ph. Roux est réélu à la présidence ➢ R. Montavon est élu au comité ➢ Ph. Roux informe que François Martin a décidé de ne plus servir en tant que vice-président et que ce rôle sera désormais pris en charge par C. Solioz. 		
12.	<p>Elections des vérificateurs des comptes 2011</p> <p>Les vérificateurs actuellement en activité à savoir J-P. Melchner et J. Thuillard ainsi que le vérificateur suppléant, Ph. Roessinger, sont disposés à poursuivre leur activité en 2011. L'assemblée accepte de leur confier un nouveau mandat.</p>		
13.	<p>Elections complémentaires pour la période 2011-2012 des délégués et du suppléant à l'assemblée des délégués de l'ALSF</p> <ul style="list-style-type: none"> • En raison de l'entrée vigueur immédiate des nouveaux statuts votée sous point 4 et appliquant en ce sens le nouvel article 6.4, Roland Haas, démissionnaire du comité, perd automatiquement son statut de délégué de la section. Seul candidat déclaré, le président Ph. Roux accepte le mandat de président-délégué. • Le délégué-suppléant précédemment élu, Patrick Epiney, a décidé de démissionner en cours de mandat. Pierre Weiss est élu à l'unanimité en tant que nouveau délégué-suppléant pour le remplacer. 		
14.	<p>Divers</p> <ul style="list-style-type: none"> • En guise de remerciement pour son engagement assidu, notamment pour la rédaction des statuts de l'association faitière et ceux de la LSFR, le comité offre, au nom de la section romande, à François Martin un Jérôboam ornée d'une magnifique photo, souvenir d'une journée de travail mémorable. • Un membre, Jean-Marc Bongni organisateur d'excursions combinées en train à vapeur, prend la parole et dénonce les pratiques peu commerciales du service de réservation du DFB. En effet lorsque celui est contacté afin de réserver des places dans le train, on lui répond que celles-ci sont déjà occupées car vendues avant la date d'ouverture des locations à des agences de voyage. Monsieur Bongni demande à la section Romandie d'intervenir auprès des instances dirigeantes du DFB afin de faire stopper cette pratique. Le président s'engage à transmettre ce courrier au DFB. • Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été traités, le Président remercie les membres pour leur active participation à cette assemblée et lève la séance. 		